

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **11 août 2014**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Roger Couture, Gilbert Bilodeau, Roland Gagné, Raynald Champagne et Maryse Lapointe.

Étienne Parent absent.

Résolution numéro 85-2014

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 86 -2014

Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2014

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 7 juillet 2014 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 87-2014

Dérogation mineure pour Dolorès Lehoux

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par madame Dolorès Lehoux, concernant la propriété du 384 rue Moulin, lot 4 212 073 ; que la marge avant est inférieure à 7.5 mètres ; que le comité consultatif en urbanisme a étudié la demande , que cette demande a été adressée pour régulariser cet élément non conforme lors de la vente de la propriété ; en conséquence, il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité Saint-Sylvestre accepte la demande de dérogation mineure présentée par madame Lehoux.

Résolution numéro 88-2014

Développement résidentiel à François Delisle modification de la résolution numéro 81-2014

Attendu que monsieur François Delisle désire développer un secteur résidentiel entre le 979 et 995 rue Principal; que ce secteur offrirait une nouvelle rue et la possibilité de quatre constructions résidentielles; que la superficie des terrains projetés est d'au moins 2800 m²; que des installations septiques avec champs d'épuration sont prévus pour l'instant sur chacune des propriétés; que la municipalité de Saint-Sylvestre ne peut se prononcer pour le moment sur une date ou ce secteur sera desservi par les égouts; en conséquence, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de permettre à Monsieur François Delisle d'aller de l'avant avec son projet résidentiel, qu'il devra procéder à l'installation des tuyaux du futur réseau d'égout; qu'une servitude d'entretien sera donnée à la municipalité de

Saint-Sylvestre pour chacun des terrains concernés advenant la possibilité de se raccorder au réseau d'égout municipal; que la municipalité de Saint-Sylvestre reprendra cette rue privée à condition qu'elle soit conforme aux normes de lotissement; qu'un rapport d'une firme d'ingénieur soit émis concernant la conformité des installations du futur réseau d'égout; que les constructions résidentielles soient complétées et habitables; que la municipalité de Saint-Sylvestre obligera tous les propriétaires de cette nouvelle rue à se connecter au réseau d'égout municipal et ce au 15^e anniversaire de la première résidence habitable, qu'elle demande à monsieur Delisle de prévoir et d'identifier à tous les terrains les sorties prévues à cet effet.

Résolution numéro 89-2014

Mandater la Firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la reddition compte concernant le programme de la taxe de l'essence 2010-2013.

Attendu que pour finaliser le programme 2010-2013 de la TECQ (taxes sur l'essence) et démontrer que les travaux ont été réalisés; qu'une firme comptable doit faire une reddition de compte afin que l'on puisse recevoir notre dernier versement; que c'est une exigence du gouvernement lorsqu'il a mis en place ce programme; que parmi les travaux effectués lors de cette programmation, on retrouve entre autre, les égouts sur la rue Principale, l'asphaltage des rangs St-Jean et St-José ; en conséquence, il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour préparer cette reddition et de la transmettre.

Résolution numéro 90-2014

Changement de la date du conseil pour septembre 2014

Attendu que le 8 septembre 2014 est la date prévue pour la séance régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre; qu'une activité spéciale du gouvernement fédéral est prévue; que quelques élus assisteront à cette activité; il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de changer la date de la séance régulière de septembre pour le mardi 9 septembre 2014.

Résolution numéro 91-2014

Demande de financement du Club FADOQ St-St-Sylvestre

Attendu que le Club Fadoq de Saint-Sylvestre a présenté une demande de financement pour les jeux provinciaux des aînés à Victoriaville le 15 septembre; qu'une équipe formée de dix personnes de St-Sylvestre a remporté la médaille d'argent au baseball poche au printemps 2014; qu'ils iront défendre leur titre à cette compétition à Victoriaville; que les frais de participation sont en parti assumés par les participants; que le Club Fadoq de St-Sylvestre peut difficilement les aider, il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de verser un don au montant de \$ 150 au Club Fadoq de Saint-Sylvestre pour cette activité.

Résolution numéro 92-2014

Officialisation du gentilé pour la municipalité de Saint-Sylvestre

Attendu que messieurs Gabriel Martin, auteur du Dictionnaire des onomastismes québécois, et Jean-Yves Dugas, auteur du Dictionnaire universel des gentils en français, demandent à la municipalité d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

Attendu que les demandes sont à créer un dictionnaire des gentils québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

Attendu que le gentilé de Saint-Sylvestre, officialisé le 2 décembre 1996, s'écrit « Sylvestois », au masculin singulier, et « Sylvestoise », au féminin singulier;

Attendu que l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

Attendu que les transcriptions [sil.ve.stwa] et [sil.ve.stwaz] , composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Sylvestois » et « Sylvestoise » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise;

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité d'officialiser les prononciations de « Sylvestois » et « Sylvestoise » en [sil.ve.stwa] et [sil.ve.stwaz], respectivement.

Résolution numéro 93-2014

Demande de don pour la Fabrique de Saint-Sylvestre

Attendu qu'une demande de don a été présentée par la Fabrique de la paroisse de Saint-Sylvestre en vue de la fête du 100^e de l'Église; que cette activité aura lieu le 12 octobre prochain, que la fabrique demande le remboursement de la location du centre multifonctionnel au coût de \$ 250, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de verser cette somme à l'occasion du 100^e anniversaire de la reconstruction de l'église.

Résolution numéro 95-2014

Fermeture du bureau municipal le vendredi

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de fermer le bureau de la municipalité de Saint-Sylvestre tous les vendredis.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Aucune question ne fût posée.

Rapport des comités

Bibliothèque : Pas de réunion à cause des vacances.

Loisirs : Poteau électrique installé près du stationnement arrière, l'électricien passera sous peu pour l'installation de la lumière.

Matières résiduelles : Le nouveau camion arrivera en septembre, rencontre du comité de la régie sous peu.

Centre Multifonctionnel : Manque des informations de la part de la firme Roche pour régulariser le dossier du puit.

Inspecteur municipal :

Les travaux pour l'asphaltage du rang St-Frédéric débuteront le 12 août. Une réunion d'avant travaux a eu lieu le 24 juillet, avec l'entrepreneur, l'ingénieur de la MRC, le laboratoire d'analyse, Mario Grenier, Roger Couture et Gaétan Bilodeau.

Les ponceaux à changer dans St-Frédéric ont été fait et les fossés creusés.

Semaine du 4 août, débroussaillage rang St-José, St-Jean, Ste-Catherine.

Traçage des lignes, on les attend sous peu.

Papier de toilettes, nous avons reçu des prix, ils vont venir dans les prochaines semaines.

A l'entrepôt, couvert extérieur pour la prise d'eau à refaire.

Ponceaux à changer dans Fermanagh et Clark, on va placer la commande.

Nous demanderons au Ministère des Transport une aide financière pour refaire le pont (au lac au chaudron) au-dessus de la rivière Filkars. Ce pont devient de moins en moins sécuritaire, que ce sont des travaux d'envergure, nous ne sommes pas spécialisés pour ce genre de travaux, et encore moins les ressources financière.

M.R.C. : La rencontre de la MRC se tiendra à St-Sylvestre le 10 septembre prochain, pour le goûter on fixe un budget de \$ 10/personne, pour 25 personnes, et nous allons demander à la Bouche Bée de nous préparer le tout.

Pompiers : De plus en plus, les compagnies d'assurances demandent un rapport d'incendie qui doit être complété par le chef pompier. Nous regarderons ce qui peut être exigé pour compléter ce rapport.

Salon des jeunes : Fermé durant les vacances, le tout a recommencé 7 août.

Développement local : *Chemin de St-Rémi* : Corporation Défi ne le prend pas en charge puisqu'il manque de ressources et de personnes contact auprès de certains intervenants (mrc, cld, tourisme). Richard Therrien, Roger Couture, Mario Grenier et Ginette Roger se réuniront le 25 août prochain afin de compléter le cahier de charges.

Corporation DÉFI :

***Sentier pédestre* :** Une demande a été adressée afin de voir les possibilités pour avoir un stationnement pour 5-6 voitures près de l'accès au sentier. Le tout sera délimité avec de petites chaînes. Il y aura possibilité, faudra aller sur les lieux pour valider l'emplacement exact afin de prévoir le déneigement.

Accès à la propriété : La clause suivante : *Un propriétaire qui se construit une résidence neuve et conserve la première maison, pour location, sera aussi éligible à une aide financière, sur le premier 150 000 \$ d'évaluation foncière, selon les pourcentages nommés ci-haut. Ce programme est valide seulement pour l'ajout d'une résidence neuve.*

Les membres du conseil n'étaient pas en accord avec cette clause. Lors de la dernière séance de conseil, il a été décidé que la clause devrait être : *un propriétaire qui se construit une résidence neuve, doit vendre son ancienne résidence pour être éligible à l'aide financière tel que mentionnée ci-haut. Ce programme est valide seulement pour l'ajout d'une seule résidence neuve.*

Le reste des clauses étaient correctes.

Vidange de VR : Il y a maintenant possibilité de vidanger les roulottes dans la rue Bilodeau en face des boîtes postales. Un panneau indiquant l'endroit a été commandé, il sera installé l'année prochaine étant donné que la saison est avancée.

Comité éolien : Portes ouvertes du 5 août, plus de 120 personnes y ont assisté. Une dernière rencontre est prévue avec l'avocat Claude Jean afin de valider les derniers documents de conventions. RES Canada Inc a finalement accepté de payer les frais d'avocat jusqu'au 14 juillet 2014. Mardi dernier, Viviane Maraghi nous informait qu'un budget supplémentaire de \$ 5000 pourrait être autorisé pour modifier certaines clauses avec l'arrivée d'un partenaire financier privé.

Comité famille : MADA nous reprendrons les rencontres afin de poursuivre la démarche et présenter une première ébauche.

Corporation Craig et Gosford : Rien pour l'instant.

Résolution numéro 98 -2014 **Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 4587 à 4603 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Varia :

Levée de l'assemblée est faite à 21 heures 15 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 9 septembre 2014.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire